

Synthèse audioconférence

Associations hébergement/logement + Ministère du logement/DIHAL/DGCS

23/03/20

Introduction de Julien Denormandie

Hébergement d'urgence

Environ 250 cas de COVID-19 dans l'hébergement d'urgence.

3 000 places supplémentaires, principalement en hôtels, partout en France, la moitié en IDF.

Montée en puissance très forte. Accessibles tous publics, pas que malades.

Des hôtels identifiés et qui sont ok pour héberger à hauteur de plusieurs milliers de places.

Objectifs : mettre à l'abri ceux qui sont encore dehors (y compris en campements/bidonvilles) et « desserrer » sites importants sous tension.

« Centres d'hébergement médicalisés/dédiés »

Désormais appelé ainsi plutôt que « centres de desserrement » (changement de terminologie)

6 déjà opérationnels (Nord, Paris, Toulouse, Argenteuil, Nanterre) + 4 dans la semaine. Ils font partie des structures pouvant bénéficier de masques (cf. O VERAN).

Aide alimentaire

Inquiétude forte sur ce secteur.

Un travail est mené avec les collectivités locales et les associations pour maintenir des distributions et des maraudes. Il s'agit également d'organiser et de coordonner au niveau local la distribution de chèques services. Un dispositif national de distribution de chèques service sera mis en place par la DIHAL, l'Etat achetant les chèques et les répartira dans les préfectures. Précision de S. Bécoulet : un travail a été fait avec le Medef pour que les commerces de proximité acceptent bien ces chèques.

Sanisettes, douches fermées

Le sujet est complexe s'agissant d'une compétence locale mais le Ministère peut intervenir si besoin (il est possible de faire remonter les alertes). Une instruction est partie semaine dernière sur le volet de la continuité des services publics locaux (dans laquelle il est fait mention des bains/douches).

Conditions de travail du personnel des établissements :

L'équipement en **masques** est remonté par les associations et la Fédération comme un besoin prioritaire. L'enjeu est que le secteur de l'hébergement et veille sociale soit reconnu comme prioritaire par le comité scientifique. Le Ministère milite pour que la vulnérabilité des personnes en hébergement collectif soit reconnue comme équivalente à celles de personnes en EHPAD. La garde d'enfants pourrait être obtenue bientôt.

Les attestations de déplacement ont été actualisées, et sont normalement facilitantes.

Toutes les associations sont invitées à **rentrer les missions pour lesquelles elles ont besoin de forces sur la plateforme jeuxaider.gouv.fr** au plus vite (peu de missions à proposer aux volontaires pour l'instant).

Echanges avec les associations

Concernant l'organisation de la gestion de la crise au niveau local (départemental, régional, DDCS, ARS, associations) : harmonisation nécessaire car des mobilisations et organisations sont très inégales selon les départements.

Conditions de confinement

- Difficultés des personnes isolées, en situation de souffrance psychique, voire psychiatrique ou en situation d'addictions, qui nécessitent un accompagnement dans les centres ou une adaptation complexe des places d'hôtels ?
- Concernant les familles hébergées : besoins d'animation et d'outillage (informatique notamment pour scolarisation). Le Ministère est preneur de propositions clés en mains. (La FAS travaille sur une proposition dans le cadre de Respirations).

Logements, habitat indigne

S'il est remonté des difficultés concernant le paiement des charges et des loyers, il est conseillé de tourner vers les ADIL et les dispositifs FSL. Les expulsions locatives sont normalement toutes suspendues. Concernant les CAL chez les bailleurs sociaux, certaines sont maintenues, mais il faut adapter les process pour organiser les entrées dans les logements.

Continuité de l'activité

Les associations soulignent la baisse importante dans leurs effectifs disponibles (arrêts ou infections). Il est demandé la mise en place d'un groupe de travail au niveau de la DGCS sur les sujets : prime, surcoût de la crise pour les établissements, chômage partiel.

Le problème d'accès aux tests de dépistage a également été remonté, le Ministère apportera une réponse.

Concernant les Ateliers d'accompagnement à la vie active (AAVA), la FAS a interrogé sur le maintien de la distribution du pécule. Le ministère apportera également une réponse sur cette question.

Sont également partagés les difficultés liées à la fermeture de structures d'accueil public toxicomane et les difficultés induites dans les structures d'hébergement de ce public sans accompagnement ni produit de substitution.

DNA

La direction de l'asile a bien confirmé qu'en CADA et DNA, il n'y aura pas de mises à la rue.

Un point téléphonique est prévu avec les associations, la DGCS, la DGEF et l'OFII mercredi à 18h.

Aide alimentaire

Les personnes ont peur de se déplacer (verbalisations...) : les consignes ont pourtant été passées, il ne devrait plus y avoir de verbalisation de personnes à la rue.

Chèques services ok mais livraison parfois complexe. Possibilité de cartes rechargeables à étudier

Campements, bidonvilles

Urgence de l'accès à l'eau potable et arrêt du harcèlement des personnes (expulsions, confiscation des tentes, couvertures, etc.). Expulsions qui continuent à Calais.

La DIHAL a engagé un travail avec l'Unicef et ACF pour couvrir les besoins en eau et alimentaires.

Ces publics seront également concernés par les tickets services.

Cartographie assez complète des campements qui ont accès à l'eau réalisée par la DIHAL qui nous sera partagée.